

Bacs conformes aux normes de collecte



Votre bac ressemble à l'un de ceux-là et il est en bon état ? Vous pouvez le conserver.

Bacs non conformes



Vous possédez ce type de corbeille ?
Merci de venir vous équiper d'un bac adapté.

- **Mon bac actuel est aux normes de collecte, dois-je le remplacer ?**

Si votre bac est réglementaire et est en bon état (roule bien, pas trop vieux, couvercle et cuve non dégradés ...) et que vous désirez le conserver, c'est possible. Si le mode de facturation du service venait à changer, un agent du SEMOCTOM interviendrait lors des collectes pour identifier (mettre une puce) aux bacs non fournis par le SEMOCTOM et ainsi assurer le suivi de tout le parc de conteneurs.

- **Je dois changer de bac, que dois-je faire de l'ancien ?**

Vous pouvez le conserver et l'utiliser comme réserve d'eau, ou pour faire du stockage (compost, outillage de jardin...) par exemple. Par contre, il ne doit plus être présenté à la collecte dès que vous aurez reçu votre nouvel équipement. Si vous ne souhaitez pas garder votre ancien bac, vous pourrez le ramener lors des permanences, il sera recyclé.

- **Quels volumes de bacs conseillez-vous ?**

- Un bac de 120 litres pour les foyers de 1 à 3 personnes,
- Un bac de 240 litres pour les foyers de 4 à 5 personnes.
- Un bac de 360 litres pour les foyers de plus de 5 personnes.

C'est un beau challenge que de réduire au maximum sa production d'ordures ménagères. Respecter au mieux les filières de valorisation de chaque déchet (compostage, tri, déchèterie, bornes à verre...), être plus attentif dans sa façon de consommer et penser à d'autres solutions avant de jeter un objet, c'est participer à la préservation de la planète pour les générations futures.

De plus, si le mode de facturation devait évoluer de la redevance générale vers à la redevance incitative, le prix du service serait fonction du volume du bac présenté et du nombre de fois où il est collecté dans une année. Plus vous maîtrisez la quantité de déchets que vous présentez, mieux vous contrôlerez votre redevance.

- **Je souhaite changer la taille de mon bac à ordures ménagères actuel car il n'est plus adapté.**

Vous êtes également concerné par les permanences où vous pourrez venir retirer un contenant adéquat.

- **Je dois changer mon bac mais je ne serai pas présent pendant les permanences de distribution**

Vous pouvez laisser votre fiche de retrait dûment remplie à une connaissance qui peut dès lors prendre le bac à votre place. Si cette solution ne vous convient pas, vous pouvez venir au SEMOCTOM à Saint-Léon de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 du lundi au vendredi.

- **Mon bac est aux normes, je souhaite le conserver mais que faire lorsque qu'il sera hors d'usage ?**

Le SEMOCTOM prendra en charge le remplacement de votre bac. Vous pourrez nous contacter au 05-57-34-53-20 ou remplir le formulaire dédié à la réparation des bacs sur le site internet du syndicat : www.semoctom.com

- **Je suis un professionnel et je souhaite faire évoluer mon équipement**

Merci de contacter directement le SEMOCTOM (05-57-34-53-20) pour évaluer vos besoins.

- **Je souhaiterais acquérir un composteur à 10€, changer la taille de mon bac de tri...**

Il y aura quelques bacs jaunes et composteurs à disposition lors des permanences.

Ensemble, réduisons nos déchets : + d'informations sur semoctom.com

